

N°	4	8	8
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Mise à disposition du droit de pêche sur la propriété de l'EPTB Bresle - <i>réponse à la sollicitation du club des moucheurs de la Bresle</i></p>	<p>L'an deux mil seize,</p> <p>Le mardi 30 mars, 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de M. MAQUET.</p> <p>Étaient présents ce jour : Mme COLIN, Mme DAMIS-FRICOURT (pouvoir de Mme LE VERN), M. DECORDE, Mme DUCROCQ, M. GAUTIER, Mme LORAND-PASQUIER, Mme LUCOT-AVRIL, M. MAQUET.</p> <p>Absents excusés : Mme BORGEO, Mme DE WAZIERS, M. DEWAELE, Mme LEFEBVRE, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme TEMMERMANN.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>8 mars 2016</p>	<p><u>- Mise à disposition du droit de pêche sur la propriété de Nesle l'Hôpital (80)</u></p> <p>M. MAQUET indique que l'EPTB a reçu un courrier de sollicitation d'une association de pêcheurs à la mouche de la vallée qui souhaiterait que la propriété de l'EPTB soit mise à la disposition de ses membres. Cette association prône « la pêche no-kill » c'est-à-dire la remise à l'eau systématique de tous les poissons capturés.</p> <p>M. MACKELBERG rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2016, le droit de pêche attribué au Groupement d'Intérêt Piscicole de la Bresle (GIP) sur le site de l'EPTB est devenu caduc en raison de la disparition de cette association.</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 8</p> <p>Votants 9</p>	<p><i>Le Conseil d'administration, à l'unanimité, accepte de mettre à disposition sa propriété, uniquement au titre de l'année 2016 à l'association des pêcheurs à la Mouche qui en ont fait la demande. Cela sera formalisé par le biais d'une convention que le président de l'EPTB sera habilité à signer au nom de l'Institution. Un bilan devra être dressé en fin d'année pour imaginer une éventuelle suite à cette mise à disposition.</i></p>

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : *11/04/2016*
 Acte exécutoire le : *11/04/2016*
 le Président de l'Institution
 Emmanuel MAQUET
 INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
 OISE / SEINE / MARITIME / SOMME
 GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
 3, rue Saint Badiou - 76390 AUMALE
 Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
 www.eptb-bresle.com

REÇU LE
18 AVR. 2016
 SOUS-PREFECTURE
 DE DIEPPE

Pour extrait conforme,
 le Président de l'Institution,
 Emmanuel MAQUET

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
 OISE / SEINE / MARITIME / SOMME
 GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
 3, rue Saint Badiou - 76390 AUMALE
 Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
 www.eptb-bresle.com